

Numériser pour valoriser le patrimoine

Interview de Jacques-André Humair, directeur des Bibliothèques de la Ville de La Chaux-de-Fonds

arbido: Jacques-André Humair, la mission première de toute bibliothèque est la conservation des documents et leur mise à disposition du grand public, des étudiants et des chercheurs. Or, la numérisation vient donner une nouvelle dimension à cette mission. Comment la percevez-vous?

Jacques-André Humair: La numérisation représente à mes yeux une chance unique d'améliorer les prestations publiques, de rendre accessibles ces nouvelles ressources électroniques de notre bibliothèque et, surtout, de valoriser notre patrimoine écrit et audiovisuel le plus largement possible. Pour une région comme la nôtre, qui se trouve à la périphérie des grands centres universitaires que sont Neuchâtel, Fribourg ou Lausanne, il est essentiel que nous puissions bénéficier d'une bonne visibilité en proposant un accès libre, gratuit et universel aux fonds documentaires et archivistiques qui sont propres à notre histoire culturelle, littéraire, architecturale, industrielle, etc. La plus-value que représentent la numérisation et internet est énorme; ces deux outils nous permettent justement de désenclaver nos fonds de renforcer l'image de notre institution.

Quel est donc ce patrimoine que vous entendez valoriser de cette manière?

Nous mettons l'accent sur les quotidiens du canton, qui représentent une source d'information particulièrement appréciée des usagers et, notamment, des historiens. Le projet ambitieux de numérisation de L'Impartial et de L'Express, planifié sur cinq ans, sera mis en route en automne 2008. Nous collaburons sur ce projet avec la Bibliothèque nationale et la Société Neuchâteloise de Presse (SNP), ainsi qu'avec la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Nous travaillons à la dernière version de la convention de collaboration avec la SNP qui nous permettra de numériser et de mettre à la disposition du public les numéros de ces quotidiens jusqu'en 2004. Des discussions sont en cours avec la SNP pour fixer les modalités d'accès via les bibliothèques urbaines à la version numérisée de ces quotidiens à partir de 2004.

Parmi les fonds les plus importants en votre possession, lesquels sont-ils en cours de numérisation?

Je mentionnerai en priorité l'iconographie concernant les Montagnes neuchâtelaises, à savoir les cartes postales, les affiches et les fonds photographiques, notamment ceux des photographes Fernand Perret, Max Chiffelle et Louis Colin, qui sont accessibles par le RERO. Avec l'appui de MEMORIAV et de la Loterie Romande notamment, nous procédons à la numérisation des archives sonores du Club 44 (3000 heures). Des réflexions sont en cours sur les archives filmiques qui témoignent de l'activité économique et industrielle du canton de Neuchâtel, tels que les films et les spots publicitaires du Fonds Suchard, actuellement en cours de restauration grâce à MEMORIAV. En ce qui concerne le patrimoine écrit, nous achevons la numérisation de la correspondance conservée dans le Fonds Albert Béguin, écrivain et critique littéraire, qui porte sur 11 000 lettres. D'autre part, nous numérisons en OCR plusieurs ouvrages de référence sur l'histoire de la ville de La Chaux-de-Fonds qui permettront d'établir les liens avec les inventaires des archives privées que nous conservons.

La numérisation et internet sont certes des outils remarquables pour les bibliothèques, mais ils soulèvent aussi de nouveaux problèmes, notamment économiques.

En effet, si les bibliothèques ont pour but premier de conserver puis de mettre leurs fonds documentaires ou archivistiques à disposition du public, il faut reconnaître que la numérisation et le libre accès à ces mêmes fonds sur internet représentent un coût supplémentaire aux tâches initiales du traitement documentaire. Cependant les bibliothèques doivent garantir l'accès universel au patrimoine, quel qu'en soit le coût. Se pose bien entendu la question des droits d'auteur. Mais, à mon sens, la logique économique des sociétés d'édition est différente de celle des bibliothèques. Il est donc impératif de trouver des solutions communes pour que l'une et l'autre logique soit respectée en évitant que ni les droits d'auteur ni les coûts de la numérisation freinent et entravent la valorisation du patrimoine. Il faudra poursuivre les négociations au cas par cas lorsque le patrimoine n'est pas entré dans le domaine public. Un autre long travail en perspective ...

Interview menée par Stéphane Gillioz, rédaction arbido

Contact: jacques-andre.humair@ne.ch

Abstract

Deutsch

Interview mit Jacques-André Humair, Direktor der Stadtbibliothek von La Chaux-de-Fonds

Die Digitalisierung bietet die einmalige Chance, das Angebot zu erweitern und das kulturelle Erbe zu bewahren. La Chaux-de-Fonds befindet sich in einer Randregion, umso wichtiger ist es, dass ein freier, umfassender (Gratis-)Zugang zu den Beständen angeboten wird, das Internet wird dabei gleichsam zum Tor zur Welt. Mit der Öffnung stellen sich neue Probleme, etwa im Bereich Urheberrecht, die zusammen mit allen Beteiligten angegangen und gelöst werden müssen.

Digitalisiert werden sollen neben den regionalen Zeitungen auch Postkarten, Plakate, Fotografien, Zeugnisse aus der Industriegeschichte (Tissot, Zénith, Longines, Suchard...) und Tondokumente.